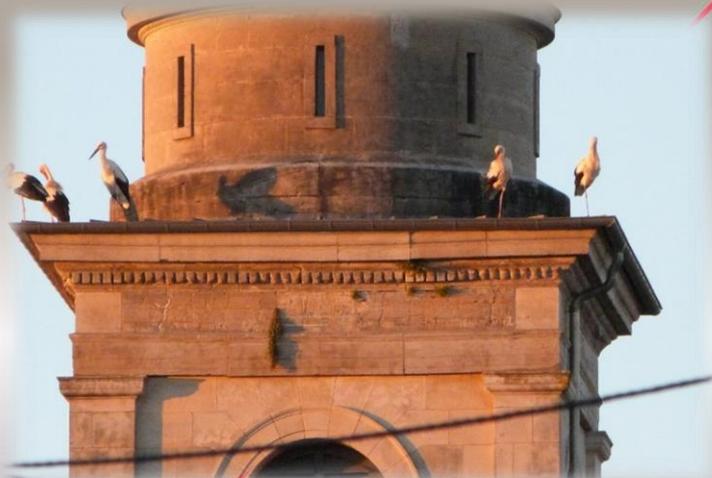


# FRANCOIS



Bulletin municipal

Juin 2017

# Vie municipale

<i>Sommaire</i> _____	2
<i>Le mot du Maire</i> _____	2
<i>Enseignement</i> _____	4
<i>Batiments</i> _____	5
<i>Voirie</i> _____	9
<i>Développement Economique</i> _____	10
<i>Urbanisme</i> _____	17
<i>Assainissement</i> _____	18
<i>Environnement</i> _____	19
<i>Personnel</i> _____	20
<i>Forêt</i> _____	20
<i>Relations – Associations - Animations</i> _____	21
<i>Le CAUE</i> _____	21
<i>CCAS</i> _____	22
<i>L'EMICA</i> _____	23
<i>Infos Voyage-Fetes de Franois</i> _____	23
<i>Familles rurales</i> _____	24
<i>Etat Civil</i> _____	26
<i>Operation tranquillité vacances</i> _____	27
<i>Le CDP</i> _____	28

## Mairie de Franois

### Accueil

Du lundi au vendredi :  
8h00 - 12h00

Mardi de 16h30 à 18h30

### MAIRIE DE FRANOIS

Place Georges Maurivard

25 770 FRANOIS

Tél : **03 81 48 20 90**

✉ [mairie@franois.fr](mailto:mairie@franois.fr)

Site : [www.franois.fr](http://www.franois.fr)

### Bulletin Franois

Vous pouvez nous déposer  
vos articles, photos en Mairie  
ou nous envoyer vos textes  
par email :

✉ [communication@franois.fr](mailto:communication@franois.fr)

### Numéros utiles :

#### Gendarmerie

1, rue des Tilleuls

25 480 ECOLE VALENTIN

Tél : **03 81 21 16 60**

**Pompiers : Composer le 18**



## Le mot du Maire

Au jour où j'écris ce mot (le 19 juin 2017), je n'ai reçu aucune information officielle concernant :

- Les rythmes scolaires
- La taxe d'habitation
- La CSG

Interrogée sur les rythmes scolaires, l'Inspection Académique ne peut que confirmer ce que j'écris plus haut.

D'après ses services, une circulaire devrait paraître en juillet 2017. Si tel était le cas, les intéressés seraient bien entendu informés de ce qu'elle contient, afin de prendre les décisions qui s'imposent pour la rentrée de septembre 2017.

Pour le reste, nous attendons les informations officielles, qui sont les seules valables pour les élus que nous sommes. C'est pour cette raison que l'on ne peut répondre aux nombreuses questions qui nous sont posées.

Dans ce bulletin, vous retrouverez le travail effectué par chaque commission, notamment le budget primitif de la commune pour 2017 présenté par la commission des Finances.

Comme nous nous y étions engagés, les taux d'imposition des impôts locaux votés par le Conseil Municipal n'ont pas changé. Ils restent les mêmes qu'en 2016.

Comme chaque année en cette période, je vous demande de respecter les règlements en vigueur afin que chacun d'entre nous puisse profiter au mieux de ces temps de repos.

Je vous souhaite à tous un agréable été 2017.

Claude Preioni

# Enseignement

**Responsable : Marine Pralon**

L'école de Franois a mis en place divers projets depuis plusieurs mois qui ont été soutenus par la commune.

Les élèves de la classe de CM2 sont partis en voyage scolaire et ce voyage a été subventionné, pour une part, par notre commune. Les enfants sont tous rentrés ravis de cette belle expérience. Du point de vue des enseignements, des élèves de l'école élémentaire ont pu vivre un cycle de natation, très bénéfique pour leur faire acquérir le savoir nager et l'an prochain l'objectif est d'étendre à deux classes ce beau projet.

Par ailleurs, concernant les matériels scolaires, les classes de l'élémentaire sont toutes munies de tableaux numériques interactifs, ce qui va révolutionner les conditions d'enseignement de tous.

L'école maternelle a quant à elle, obtenue des écrans plats pour les ordinateurs.



**Tableau numérique interactif**

D'autre part, un projet de jardin partagé entre l'école et le péri-scolaire est à l'étude et la mairie compte s'engager dans cette réflexion pour aider à la constitution de ce dernier et avec un projet plus large sur l'écologie avec la mise en place d'un compost.

Des travaux vont être lancés à l'école dès cet été pour répondre à l'arrivée d'élèves à besoins particuliers. Afin également d'améliorer les conditions d'accueil de tous les élèves, les sols de la salle de motricité et d'une salle de classe vont être changés.

Des travaux ont été engagés au niveau des sols extérieurs de l'école élémentaire afin de proposer des jeux traditionnels comme la marelle.

A la rentrée de septembre de nouvelles personnes vont être accueillies au niveau du personnel à savoir Justine COSTANZO et Eva BLONDELLE.

# Bâtiments

Responsable : Françoise Gillet

Travaux prévus pendant l'été au groupe scolaire :

- La moquette sera remplacée par un sol souple dans la salle de motricité et dans la classe de grande section.
- Pour plus de sécurité à l'heure de la sortie des enfants, la barrière du bâtiment scolaire du haut sera reculée et équipée d'un visiophone et d'une ouverture à distance. Cela évitera à la directrice de se déplacer chaque fois qu'un parent doit venir récupérer son enfant avant l'heure de sortie réglementaire.

Les travaux d'aménagement de la mairie devraient débuter au mois de septembre, la déclaration préalable ayant été déposée récemment.

Les compteurs Linky se généralisent et arriveront prochainement à Franois

**ENEDIS**  
L'ELECTRICITE EN RESEAU

ERDF devient  
**Enedis**

## Le compteur Linky, tout simplement



ERDF, devenue Enedis, entreprise gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, procède actuellement à la modernisation des compteurs, pour un réseau public plus performant et de meilleurs services aux collectivités et aux particuliers.

### Le nouveau compteur en quelques mots

Après les compteurs bleus et compteurs blancs électroniques, le compteur Linky est la dernière génération de compteur électrique installé par le distributeur d'électricité. Il est dit « communicant » car il permet de transmettre des informations à distance en utilisant la technologie du Courant Porteur en Ligne (CPL). Il remplacera l'ensemble des compteurs d'électricité sur le territoire français d'ici 2021 pour les particuliers, les professionnels et les collectivités locales disposant d'une puissance de 3 à 36 kVA.

### Tout savoir sur le remplacement et l'installation

Enedis vous accompagne pour vous informer au mieux quant au remplacement du compteur d'électricité.

Lors du remplacement du compteur sur votre commune, un courrier d'information vous sera envoyé par Enedis 30 à 45 jours avant. La pose sera assurée par une entreprise de pose partenaire d'Enedis qui mandatera un technicien spécialement habilité

et formé à la pose du compteur Linky. Si le compteur est situé à l'intérieur de votre logement, un rendez-vous devra être pris avec vous.

Enedis est particulièrement attentive à la qualité de la prestation réalisée par ces entreprises de pose, et a mis en place de nombreux contrôles. Les équipes d'Enedis sont présentes aux côtés des entreprises de pose et restent à votre écoute.



#### 30 minutes en moyenne d'intervention

Brève coupure de votre alimentation en électricité. Certains appareils (radio-réveil, four, box Internet...) peuvent nécessiter d'être remis à l'heure ou relancés.



#### Aucun travaux d'aménagement nécessaires

Emplacement et taille similaires à ceux de l'ancien compteur.



Intervention complètement gratuite assurée par un technicien d'une entreprise partenaire, reconnaissable par le port de ce logo.

Le saviez-vous ?

- L'installation du compteur Linky ne modifie pas votre contrat d'électricité.
- Dans le cadre de l'intervention, le technicien vérifiera également le réglage de votre disjoncteur, s'il peut y accéder.

# Bâtiments

Responsable : Françoise Gillet

## Le compteur Linky, tout simplement



## La question de la santé

### Le CPL c'est quoi ?

Le CPL consiste à envoyer des informations sous forme de signal électrique qui circule dans les câbles du réseau électrique jusqu'à Enedis.

Le CPL est une technologie employée depuis 50 ans par des millions de personnes dans le monde. Elle est utilisée quotidiennement pour envoyer le signal heures creuses aux compteurs électriques.



### Quelle exposition aux champs électromagnétiques ?

Comme tout appareil ou signal électrique, le compteur et le signal CPL produisent un champ électromagnétique qui se dissipe avec la distance. Selon l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) : « le compteur Linky ne conduit pas à une augmentation significative du niveau de champ électromagnétique ambiant ».

### Des mesures ont-elles été effectuées ?

Comme l'a rappelé le Conseil d'Etat en 2013<sup>\*</sup>, le compteur communicant respecte l'ensemble des normes en vigueur concernant l'exposition aux champs électromagnétiques et notamment les seuils fixés par l'Organisation Mondiale de la Santé. L'ANFR, agence publique reconnue, spécialiste des champs électromagnétiques l'a confirmé récemment. Les mesures qu'elle

a réalisées en laboratoire et chez des particuliers montrent que le champ électrique varie entre 0,25 et 0,8 volt par mètre (V/m) à 20 cm, même en communication, soit très en dessous de la valeur limite réglementaire de 87 V/m.

Pour en savoir plus : [www.anfr.fr](http://www.anfr.fr)

\*Décision N° 3543 21 du 20 mars 2013

## La vie privée

### Quelles données enregistre votre compteur ?

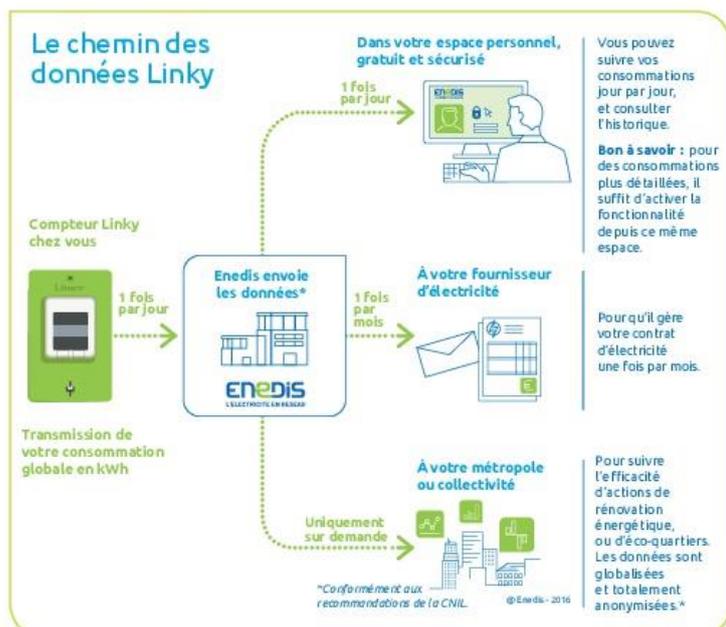
Tout comme l'ancien matériel, le nouveau compteur mesure simplement la consommation globale d'électricité du foyer en kilowattheures. Il ne connaît ni la consommation de votre télévision ou de votre lave-vaisselle, ni vos informations personnelles (ni adresse, ni nom, ni coordonnées bancaires...).

### Mes données peuvent-elles être vendues ?

Vos informations personnelles vous appartiennent. Aucune ne peut être transmise à un tiers sans votre accord explicite. Enedis respecte l'ensemble des recommandations de la CNIL<sup>\*</sup>.

### Mes données sont-elles sécurisées ?

Oui. Cryptées, elles sont transportées et stockées au sein d'un système homologué et audité par l'ANSSI<sup>\*\*</sup>. Enedis a mis en place un dispositif complet pour anticiper, détecter et juguler toute tentative d'intrusion (équipes dédiées, zones de sécurité...).



\*CNIL: Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés - \*\*ANSSI: Agence Nationale des Systèmes d'Information

# Bâtiments

Responsable : Françoise Gillet

## Le compteur Linky, tout simplement



## La pose du compteur est-elle obligatoire ?

### A qui appartient le compteur ?

Ce matériel est mis à votre disposition et ne vous appartient pas. Pour réaliser sa mission de service public, et comme il est écrit dans votre contrat d'électricité, Enedis doit avoir accès à ce dispositif de comptage.

### Ce changement de compteur est-il obligatoire ?

Oui. Il est indispensable et encadré par la loi. Vous ne pouvez donc pas refuser son remplacement. En cas d'obstruction persistante à son changement, vous serez soumis à un « relevé spécial » payant au moins une fois par an. De même, les communes ne peuvent pas interdire le déploiement des compteurs sur leur territoire.



## Un projet industriel majeur en France



- **5 000 emplois créés pour réaliser la fabrication et l'assemblage des compteurs.** Enedis a retenu 6 constructeurs, dont les usines sont basées en France, pour réaliser la fabrication des compteurs communicants.
- **5 000 emplois dédiés au remplacement des compteurs.** La pose des nouveaux compteurs a été confiée à plus de 80 entreprises partenaires, directement impliquées dans les bassins d'emploi locaux. L'ensemble des techniciens de pose a suivi des formations adaptées.
- **Au total, ce sont 10 000 emplois non délocalisables qui vont être créés sur 6 années consécutives, en France.**
- **Le recyclage** des anciens compteurs sera réalisé en France, en grande partie par des entreprises du secteur protégé, et générera une source d'activité importante.

## Dénonçons les rumeurs et fausses informations

### Enedis va pouvoir couper l'électricité à distance sans prévenir le client

**FAUX**

L'arrivée des compteurs ne modifie en rien les procédures actuelles pour les personnes rencontrant des difficultés pour financer leurs factures d'électricité (ex : situation d'impayés). Aujourd'hui, comme hier, Enedis réalise l'acte de coupure d'électricité uniquement sur demande des fournisseurs d'électricité et après avoir rencontré le client concerné.

### L'installation du compteur modifie mon contrat avec mon fournisseur d'électricité

**FAUX**

Les termes de votre contrat restent inchangés. Le remplacement du compteur n'entraîne ni le changement du fournisseur ni la modification du contrat (ex si vous avez souscrit l'offre heures pleines / heures creuses, vous la conservez).

### Le nouveau compteur déclenche des incendies

**FAUX**

Ce compteur ne présente aucun défaut pouvant provoquer un incendie. Le matériel a subi de nombreux tests constructeurs et dans le laboratoire d'Enedis. Il faut rappeler que le risque d'incendie peut exister pour tout matériel ou installation électrique. Il est totalement indépendant du type de compteurs posés. S'agissant de la pose d'un compteur, la qualité du geste technique « de serrage mécanique » des câbles d'arrivée électrique est primordiale. Une sensibilisation particulière est réalisée lors de la formation des techniciens de pose équipés d'un instrument permettant de réaliser parfaitement ce geste technique.

### Le compteur communicant augmente ma facture

**FAUX**

Pour l'installation de ce compteur vous n'avez rien à payer. Les frais de cette intervention sont pris en charge par Enedis. Un compteur Linky compte exactement la même énergie et de la même façon qu'un ancien compteur.

# Bâtiments

Responsable : Françoise Gillet

Le compteur **Linky**,  
tout simplement



## Pourquoi remplacer les compteurs ?

Tous les jours, Enedis amène l'électricité dans les foyers grâce aux câbles électriques qui arrivent aux compteurs de chaque habitation.

Ce réseau électrique que nous connaissons répond aux usages actuels de l'électricité : chauffage, cuisson, eau chaude, lumière. Mais les besoins évoluent, et de nouvelles formes de consommation et de production apparaissent.

Ainsi, nous pouvons tous devenir producteur

d'électricité, en installant, par exemple, des panneaux solaires sur notre toit. Or, la production d'énergies renouvelables, solaire ou éolienne, dépend de la météo et ne peut donc être contrôlée.

Nous pouvons aussi utiliser un véhicule électrique pour nos déplacements. Un véhicule qu'il faudra recharger régulièrement pour assurer son autonomie. Mais en mode de rechargement rapide (1 à 2h), la puis-

sance nécessaire pour recharger le véhicule équivaut à l'appel de puissance électrique d'un immeuble entier !

Demain, ces comportements nouveaux seront de plus en plus développés. C'est pour répondre à cette évolution attendue qu'Enedis doit moderniser son réseau électrique. Et cela passe par l'installation du compteur communicant sur l'ensemble du territoire.

EN PLUS DE PRÉPARER L'AVENIR DES RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ,  
LE COMPTEUR VOUS APORTE DE RÉELS AVANTAGES EN TANT QUE CONSOMMATEUR :

<p><b>Avec Linky</b></p> 	<p><b>Un emménagement simplifié</b></p> <p>Vous aurez l'électricité en moins de 24H</p> <p>Le coût de cette opération sera diminué et sera à terme de 13,20 €. Le prix d'autres prestations sera également en baisse.</p>	<p><b>Un relevé de consommation sans dérangement</b></p> <p>Le relevé du compteur s'effectue à distance et sans rendez-vous.</p>	<p><b>Une détection des pannes plus rapide</b></p> <p>Les pannes réseau seront détectées plus tôt, les diagnostics seront facilités et les interventions plus rapides.</p>	<p><b>Une maîtrise de ma consommation facilitée</b></p> <p>Un meilleur suivi de sa consommation est possible grâce à un espace personnel sécurisé sur <a href="http://www.enedis.fr">www.enedis.fr</a></p>
<p><b>Sans Linky</b></p> 	<p>La mise en service électrique s'effectue en 5 jours ouvrés, pour un coût de 27,30€.</p>	<p>La relève compteur nécessite souvent un RDV (2 fois par an) : le client doit donc être présent sur un créneau de 4 heures.</p>	<p>Aujourd'hui, Enedis ne peut pas détecter les pannes réseau, sauf si les clients appellent Enedis pour signaler une panne.</p>	<p>La consommation d'électricité ne peut être connue que tous les 6 mois.</p>

Avec Doctolib

Proposé par Enedis

© Enedis - 2017

Philippe Durieux / CIRIL ABACI - JANVIER 2017

## Les compteurs communicants dans le monde

Selon une étude du Cabinet Navigant Research, le nombre de compteurs communicants dans le monde passera à presque 1,1 milliard en 2022.

L'Europe, le Canada, les Etats-Unis, la Chine sont tous dans une démarche de déploiement de compteurs communicants.

Actuellement, plus de 313 millions de compteurs sont déjà installés.

En Europe, plusieurs pays ont terminé leur déploiement : Suède, Italie, Finlande. Quant à l'Allemagne, elle a bien décidé de démarrer une 1<sup>ère</sup> tranche de remplacement de 11 millions de ses compteurs par une technologie communicante.



Pour toute question, un numéro vert Linky est à votre disposition

0 800 054 659

Service & appel gratuits

Plus d'infos également sur



enedis.fr

édités

# Voirie

**Responsable : Philippe Péquignot**

## Diagnostic éclairage public

La commune a adhéré au dispositif « Aides aux Communes » du Grand Besançon pour bénéficier du service « Conseil en Energie Partagée » dont la mission est d'accompagner la municipalité dans le suivi et l'optimisation des consommations énergétiques du patrimoine.

Parmi les actions mises en place pour accomplir cette mission, la réalisation d'une étude de l'éclairage public a pour objectif d'améliorer le réseau du point de vue énergétique, tout en garantissant la sécurité des usagers et des exploitants.

Cette étude réalisée par un cabinet spécialisé, consiste en un état des lieux des points lumineux et des armoires, puis de préconisations d'amélioration avec un schéma de rénovation chiffré. Cette prestation effectuée dans le cadre du dispositif d'aides aux communes, n'appelle pas de facturation supplémentaire.

## Rénovation éclairage public

La commune va remplacer 33 « candélabres boule » vétustes sur le réseau d'éclairage public par des candélabres à LED dans les rues ci-dessous :



Ancien éclairage

- Route de Besançon : 1
- Hameau du Coteau : 3
- Rue Pilon : 2
- Vergers de Bassand : 4
- Hauts de Bassand : 6
- Vergers et Allées du Stade : 9
- Rue du Clousey : 5
- Chemin de la Combe : 2
- Chemin des Murots : 1



candélabres à LED

Les remplacements sont indispensables car les équipements existants ne sont plus réparables.

La consommation électrique sera singulièrement réduite et le niveau d'éclairement amélioré.

Cette opération est subventionnée à 44% par le Syndicat mixte d'énergie du Doubs.

## Entretien des voiries

Les Chantiers Départementaux du Doubs ont réfectionné le revêtement des chaussées courant juin.

La société T1 doit réaliser le traçage des lignes et passages piétons préalablement à la rentrée scolaire de septembre.

# Développement économique

## Internet

Responsable : Emile Bourgeois

**Franais est la première commune de la périphérie où la fibre optique a été installée par la société Orange.**

Depuis le mois d'avril les premiers raccordements sont en cours. En cliquant sur le lien <http://boutique.orange.fr/eligibilite> vous serez informés de la disponibilité de la fibre optique chez vous.

La fibre optique vous permettra de profiter de l'Internet très haut débit. Installée dans les logements ou habitations, elle permet de profiter d'une connexion optimale, stable et sans perte de qualité.

Ce nouveau réseau couvre pratiquement toutes les rues (hormis le quartier de la Belle Etoile). A terme 1050 logements seront raccordables sur la commune.



## Zones Artisanales

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, en application de la loi NOTRe du 7 août 2015 (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon exerce de plein droit en lieu et place des communes, la compétence en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, artisanales et tertiaires. 43 zones d'activités économiques se sont ajoutées aux 13 zones d'activités qui étaient auparavant d'intérêt communautaire.

A Franois, pour ce qui concerne la propreté, l'entretien, les accotements, les espaces verts et l'éclairage public des rues Jouffroy, Belleville, Tilleuls, Chêne, Quatre Journaux et de l'impasse Gougeot, il faut désormais s'adresser au Pôle technique de la CAGB, Tél. 03.81.87.89.19.

## Vue sur la société BTS

Depuis 2006 sur la zone artisanale de la Planche à Franois, la société BTS (Blanchisserie Textiles Services) est une entreprise d'insertion par l'activité économique. Elle se compose de 12 permanents dont 9 encadrants techniques, 1 chargée d'accompagnement socio-professionnel, et 30 personnes en insertion.

Son objectif est d'accueillir et d'accompagner ces personnes en difficultés sociales et professionnelles, à travers un véritable contrat de travail productif et une formation adaptée. BTS construit avec chaque salarié qu'elle accompagne un parcours d'insertion socio-professionnel en vue d'une intégration dans le milieu du travail ordinaire.



*Les principales prestations réalisées sont le lavage et le repassage du linge, la traçabilité du linge, la couture, les retouches et la location de linge.*



Les moyens techniques sont conséquents avec 6 laveuses essoreuses aseptiques, 1 centrale automatisée d'alimentation des produits lessiviels, 1 imprimante d'identification du textile, 7 séchoirs, 1 sècheuse repasseuse, etc. Ses principaux clients sont les hôtels restaurants, les collectivités, les associations, les entreprises, les établissements scolaires et les particuliers.

## Nouvelles entreprises

Rue Jouffroy, Bébétouty micro crèche a ouvert en janvier un espace adapté et repensé pour répondre aux exigences de l'univers de la petite enfance.

# Finances et Budget 2017

Responsable : Patrice Mouton

## Les comptes de Gestion et administratifs 2016

### ➤ Les comptes administratifs 2016 du Budget communal

#### COMPTES ADMINISTRATIFS COMMUNAL 2016 : SECTION DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

DEPENSES			RECETTES		
Désignation	Réalisé 2016	Reporté 2017	Désignation	Réalisé 2016	Reporté 2017
011 Charges à caractère général	420 303.76		002 Excédent antérieur reporté Fonc	0.00	
012 Charges de personnel	454 598.77		013 Atténuations de charges	41 061.22	
022 Dépenses imprévues Fonct	0.00		042 Opérations d'ordre entre section	0.00	
023 Virement à la sect° d'investis.	0.00		70 Produits des services	99 029.05	
042 Opérations d'ordre	16 995.15		73 Impôts et taxes	937 420.01	
65 Autres charges de gestion courante	169 836.00		74 Dotations Participations	165 711.07	
66 Charges financières	28 471.39		75 Autres produits de gestion courante	131 108.93	
67 Charges exceptionnelles	0.00		76 Produits financiers	0.00	
68 Dotations aux provisions	10 000.00		77 -Produits exceptionnels	48 958.46	
<b>TOTAL I</b>	<b>1 100 205.07</b>	<b>0.00</b>	<b>TOTAL II</b>	<b>1 423 288.74</b>	<b>0.00</b>

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2016 FONCTIONNEMENT :

Résultat réalisé 2016 Fonctionnement	323 083.67
Reprise résultat excédentaire 2015	656 608.60
<b>Résultat 2016 avant reste à réaliser</b>	<b>979 692.27</b>
Solde des restes à réaliser 2016	0.00
<b>Total Résultat de Fonctionnement 2016</b>	<b>979 692.27</b>

#### COMPTES ADMINISTRATIFS COMMUNAL 2016 : SECTION D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

DEPENSES			RECETTES		
Désignation	Réalisé 2016	Reporté 2017	Désignation	Réalisé 2016	Reporté 2017
001 Solde d'exécution d'inv. report	0.00	0.00	001 Solde d'exécution d'inv. report	0.00	0.00
040 Opérations d'ordre entre section	0.00	0.00	021 Virement de la section de fonct.	0.00	0.00
041 Opérations patrimoniales	2 100.00	0.00	040 Opérations d'ordre entre section	16 995.15	0.00
10 Dotations Fonds divers Réserves	5 259.00	0.00	041 Opérations patrimoniales	2 100.00	0.00
16 Remboursement d'emprunts	151 821.15	0.00	10 Dotations Fonds divers Réserves	216 795.35	50 000.00
20 Immobilisations incorporelles	32 535.38	22 000.00	13 Subventions d'investissement	23 001.40	0.00
204 Subventions d'équipement versée	5 465.09	0.00	16 Emprunts et dettes assimilées	1 239.38	0.00
21 Immobilisations corporelles	44 624.28	41 000.00			
23 Immobilisations en cours	127 771.26	0.00			
<b>TOTAL I</b>	<b>369 576.16</b>	<b>63 000.00</b>	<b>TOTAL II</b>	<b>260 131.28</b>	<b>50 000.00</b>

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2016 INVESTISSEMENT :

Résultat réalisé 2016 Investissement	-109 444.88
Reprise résultat déficitaire 2015	-135 004.97
<b>Résultat 2016 avant reste à réaliser</b>	<b>-244 449.85</b>
Solde des restes à réaliser 2016	-13 000.00
<b>Total Résultat Investissement 2016</b>	<b>-257 449.85</b>

# Finances et Budget 2017

Responsable : Patrice Mouton

## ➤ Les comptes administratifs 2016 du Budget Assainissement

COMPTES ADMINISTRATIFS ASSAINISSEMENT 2016 : SECTION D'EXPLOITATION PAR CHAPITRE					
DEPENSES			RECETTES		
Désignation	Réalisé 2016	Reporté 2017	Désignation	Réalisé 2016	Reporté 2017
011 Charges à caractère général	151 391.69	0.00	002 Excédent antérieur reporté Fonc	0.00	0.00
012 Charg. pers. et frais assimilés	14 000.00	0.00	042 Opérations d'ordre entre section	15 562.78	0.00
014 Atténuations de produits	16 026.00	0.00	70 Ventes prod fab, prest serv, ma	220 947.40	0.00
023 Virement à la sect° d'investis.	0.00	0.00	77 -Produits exceptionnels	0.00	0.00
042 Opérations d'ordre	31 968.85	0.00			
65 Autres charges de gestion courante	1 554.03	0.00			
66 Charges financières	0.00	0.00			
67 Charges exceptionnelles	670.54	0.00			
<b>TOTAL I</b>	<b>215 611.11</b>	<b>0.00</b>	<b>TOTAL II</b>	<b>236 510.18</b>	<b>0.00</b>

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 D'EXPLOITATION :	
Résultat réalisé 2016 Exploitation	20 899.07
Reprise résultat excédentaire 2015	336 798.11
<b>Résultat 2016 avant reste à réaliser</b>	<b>357 697.18</b>
Solde des restes à réaliser 2016	0.00
<b>Total Résultat Exploitation 2016</b>	<b>357 697.18</b>

## ➤ Les comptes administratifs 2016 du Budget Assainissement (suite)

COMPTES ADMINISTRATIFS ASSAINISSEMENT 2016 SECTION D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE					
DEPENSES			RECETTES		
Désignation	Réalisé 2016	Reporté 2017	Désignation	Réalisé 2016	Reporté 2017
			001 Solde d'exécution d'inv. report	0.00	0.00
040 Opérations d'ordre entre section	15 562.78	0.00	021 Virement de la section de fonct.	0.00	0.00
041 Opérations patrimoniales	15 904.65	0.00	040 Opérations d'ordre entre sectio	31 968.85	0.00
10 Dotations Fonds divers Réserves	0.00	0.00	041 Opérations patrimoniales	15 904.65	0.00
16 Remboursement d'emprunts	0.00	0.00	10 Dotations Fonds divers Réserves	0.00	0.00
20 Immobilisations incorporelles	13 539.72	5 500.00	13 Subventions d'investissement	0.00	0.00
21 Immobilisations corporelles			16 Emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00
23 Immobilisations en cours	26 169.78	2 700.00			
<b>TOTAL I</b>	<b>71 176.93</b>	<b>8 200.00</b>	<b>TOTAL II</b>	<b>47 873.50</b>	<b>0.00</b>

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 INVESTISSEMENT :	
Résultat réalisé 2016 Investissement	-23 303.43
Reprise résultat excédentaire 2015	46 124.55
<b>Résultat 2016 avant reste à réaliser</b>	<b>22 821.12</b>
Solde des restes à réaliser 2016	-8 200.00
<b>Total Résultat Investissement 2016</b>	<b>14 621.12</b>

# Finances et Budget 2017

Responsable : Patrice Mouton

## ➤ Les comptes administratifs 2016 du Budget Bois

COMPTES ADMINISTRATIFS BOIS			2 016	SECTION FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE	
DEPENSES			RECETTES		
Désignation	Réalisé 2 016	Reporté 2 017	Désignation	Réalisé 2 016	Reporté 2 017
011 Charges à caractère général	12 540.85		002 Excédent antérieur reporté Fonc	0.00	
023 Virement à la sect <sup>e</sup> d'investis.	0.00		70 Produits des services	47 536.87	
65 Autres charges de gestion courante	50 000.00		75 Autres produits gestion courante	0.30	
66 Charges financières	0.00		77 -Produits exceptionnels	0.00	
67 Charges exceptionnelles	384.00				
<b>TOTAL I</b>	<b>62 924.85</b>	<b>0.00</b>	<b>TOTAL II</b>	<b>47 537.17</b>	<b>0.00</b>
<b>COMPTE ADMINISTRATIF FONCTIONNEMENT :</b>			<b>2 016</b>		
Résultat réalisé Fonctionnement :	2 016	-15 387.68			
Reprise résultat excédentaire :	2 015	81 798.88			
<b>Résultat avant reste à réaliser :</b>	<b>2 016</b>	<b>66 411.20</b>			
Solde des restes à réaliser :	2 016	0.00			
<b>Total Résultat Fonctionnement :</b>	<b>2 016</b>	<b>66 411.20</b>			

## ➤ Les comptes administratifs 2016 du Budget Bois (suite)

COMPTES ADMINISTRATIFS BOIS 2016 : SECTION D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE					
DEPENSES			RECETTES		
Désignation	Réalisé 2016	Reporté 2017	Désignation	Réalisé 2016	Reporté 2017
001 Solde d'exécution d'inv. report	0.00		001 Solde d'exécution d'inv. report		0.00
16 Remboursement d'emprunts	0.00	0.00	021 Virement de la section de fonct.	0.00	0.00
20 Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	10 Dotations Fonds divers Réserves	8 719.59	0.00
204 Subventions d'équipement versée	0.00	0.00	13 Subventions d'investissement	0.00	0.00
21 Immobilisations corporelles	1 335.00	6 200.00	16 Emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00
23 Immobilisations en cours	0.00				
<b>TOTAL I</b>	<b>1 335.00</b>	<b>6 200.00</b>	<b>TOTAL II</b>	<b>8 719.59</b>	<b>0.00</b>
<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2016 INVESTISSEMENT :</b>					
Résultat réalisé 2016 Investissement		7 384.59			
Reprise résultat déficitaire 2015		-7 519.59			
<b>Résultat 2016 avant reste à réaliser</b>		<b>-135.00</b>			
Solde des restes à réaliser 2016		-6 200.00			
<b>Total Résultat Investissement 2016</b>		<b>-6 335.00</b>			

# Finances et Budget 2017

Responsable : Patrice Mouton

Le choix de diminuer les impôts locaux a été fait par la municipalité en 2016.

**Le budget 2017 est équilibré, réaliste, il tient compte de la conjoncture actuelle et a été approuvé à l'unanimité des élus de la majorité.**

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours.

Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine comme les dépenses concernant le remboursement des capitaux empruntés, les acquisitions immobilières ou les travaux nouveaux. (Ex : Accessibilité des ERP aux personnes handicapées).



## ➤ Présentation du Budget principal 2017 (Budget de la commune)

BUDGET COMMUNAL			2 017	SECTION FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE		
DEPENSES				RECETTES		
Désignation	Proposition 2 017	Dont reste à réaliser		Désignation	Proposition 2 017	Dont reste à réaliser
011 Charges à caractère général	572 900.00	0.00		002 Excédent antérieur reporté Fonc	722 242.42	0.00
012 Charges de personnel	560 800.00	0.00		013 Atténuations de charges	20 000.00	0.00
022 Dépenses imprévues Fonct	40 000.00	0.00		042 Opérations d'ordre entre section	0.00	0.00
023 Virement à la sect° d'investis.	397 283.42	0.00		70 Produits des services	77 000.00	0.00
042 Opérations d'ordre	12 000.00	0.00		73 Impôts et taxes	840 895.00	0.00
65 Autres charges de gestion courante	206 000.00	0.00		74 Dotations Participations	130 146.00	0.00
66 Charges financières	60 000.00	0.00		75 Autres produits de gestion courante	68 000.00	0.00
67 Charges exceptionnelles	10 800.00	0.00		76 Produits financiers	0.00	0.00
68 Dotations aux provisions	3 000.00	0.00		77 -Produits exceptionnels	4 500.00	0.00
<b>TOTAL I</b>	<b>1 862 783.42</b>	<b>0.00</b>		<b>TOTAL II</b>	<b>1 862 783.42</b>	<b>0.00</b>

BUDGET COMMUNAL			2 017	SECTION INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE		
DEPENSES				RECETTES		
Désignation	Proposition 2017	Dont reste à réaliser		Désignation	Proposition 2017	Dont reste à réaliser
001 Solde d'exécution d'inv. report	244 449.85	0.00		001 Solde d'exécution d'inv. report	0.00	0.00
040 Opérations d'ordre entre section	0.00	0.00		021 Virement de la section de fonct.	397 283.42	0.00
041 Opérations patrimoniales	26 500.00	0.00		040 Opérations d'ordre entre section	12 000.00	0.00
10 Dotations Fonds divers Réserves	0.00	0.00		041 Opérations patrimoniales	26 500.00	0.00
16 Remboursement d'emprunts	203 000.00	0.00		10 Dotations Fonds divers Réserves	347 449.85	50 000.00
20 Immobilisations incorporelles	71 000.00	22 000.00		13 Subventions d'investissement	224 000.00	0.00
204 Subventions d'équipement versée	0.00	0.00		16 Emprunts et dettes assimilées	525 716.58	0.00
21 Immobilisations corporelles	368 000.00	41 000.00				
23 Immobilisations en cours	620 000.00	0.00				
<b>TOTAL I</b>	<b>1 532 949.85</b>	<b>63 000.00</b>		<b>TOTAL II</b>	<b>1 532 949.85</b>	<b>50 000.00</b>

# Finances et Budget 2017

## ➤ Présentation du Budget Assainissement 2017

Responsable : Patrice Mouton

BUDGET ASSAINISSEMENT 2017 : SECTION D'EXPLOITATION PAR CHAPITRE					
DEPENSES			RECETTES		
Désignation	Proposition 2017	Dont reste à réaliser	Désignation	Proposition 2017	Dont reste à réaliser
011 Charges à caractère général	240 300.00	0.00	002 Excédent antérieur reporté Fonc	357 697.18	0.00
012 Charg. pers. et frais assimilés	14 000.00	0.00	042 Opérations d'ordre entre section	16 000.00	0.00
014 Atténuations de produits	18 900.00	0.00	70 Ventes prod fab, prest serv, ma	188 000.00	0.00
023 Virement à la sect° d'investis.	247 497.18	0.00	77 -Produits exceptionnels	0.00	0.00
042 Opérations d'ordre	37 000.00	0.00			
65 Autres charges de gestion courante	3 000.00	0.00			
66 Charges financières	0.00	0.00			
67 Charges exceptionnelles	1 000.00	0.00			
<b>TOTAL I</b>	<b>561 697.18</b>	<b>0.00</b>	<b>TOTAL II</b>	<b>561 697.18</b>	<b>0.00</b>

BUDGET ASSAINISSEMENT 2017 : SECTION D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE					
DEPENSES			RECETTES		
Désignation	Proposition 2017	Dont reste à réaliser	Désignation	Proposition 2017	Dont reste à réaliser
	16 000.00		001 Solde d'exécution d'inv. report	22 821.12	0.00
040 Opérations d'ordre entre section	16 000.00	0.00	021 Virement de la section de fonct	247 497.18	0.00
041 Opérations patrimoniales	0.00	0.00	040 Opérations d'ordre entre sectio	37 000.00	0.00
10 Dotations Fonds divers Réserves	0.00	0.00	041 Opérations patrimoniales	0.00	0.00
16 Emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00	10 Dotations Fonds divers Réserves	0.00	0.00
20 Immobilisations incorporelles	20 618.30	5 500.00	13 Subventions d'investissement	50 000.00	0.00
23 Immobilisations en cours	320 700.00	2 700.00	16 Emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00
<b>TOTAL I</b>	<b>373 318.30</b>	<b>8 200.00</b>	<b>TOTAL II</b>	<b>357 318.30</b>	<b>0.00</b>

## ➤ Présentation du Budget Bois 2017

BUDGET BOIS 2017 : SECTION FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE					
DEPENSES			RECETTES		
Désignation	Proposition 2017	Dont reste à réaliser	Désignation	Proposition 2017	Dont reste à réaliser
011 Charges à caractère général	46 500.00		002 Excédent antérieur reporté Fonc	60 076.20	
023 Virement à la sect° d'investis.	44 576.20		70 Produits des services	38 000.00	
65 Autres charges de gestion courante	1 000.00		75 Autres produits gestion courante	0.00	
66 Charges financières	5 500.00		77 -Produits exceptionnels	0.00	
67 Charges exceptionnelles	500.00				
<b>TOTAL I</b>	<b>98 076.20</b>	<b>0.00</b>	<b>TOTAL II</b>	<b>98 076.20</b>	<b>0.00</b>

BUDGET BOIS 2017 : SECTION D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE					
DEPENSES			RECETTES		
Désignation	Proposition 2017	Dont reste à réaliser	Désignation	Proposition 2017	Dont reste à réaliser
001 Solde d'exécution d'inv. report	135.00	0.00	001 Solde d'exécution d'inv. report		0.00
16 Remboursement d'emprunts	10 000.00	0.00	021 Virement de la section de fonct	44 576.20	0.00
20 Immobilisations incorporelles	10 000.00	0.00	10 Dotations Fonds divers Réserves	6 335.00	0.00
204 Subventions d'équipement versée	0.00	0.00	13 Subventions d'investissement	55 000.00	0.00
21 Immobilisations corporelles	12 000.00	6 200.00	16 Emprunts et dettes assimilées	81 223.80	0.00
23 Immobilisations en cours	155 000.00	0.00			
<b>TOTAL I</b>	<b>187 135.00</b>	<b>6 200.00</b>	<b>TOTAL II</b>	<b>187 135.00</b>	<b>0.00</b>

# Finances et Budget 2017

Responsable : Patrice Mouton

Le conseil municipal s'est prononcé le 3 avril 2017 sur l'affectation du résultat des différents budgets.

## ➤ Affectation des résultats 2016 du Budget principal Communal

Le conseil municipal après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, présentant un excédent de fonctionnement cumulé de **979 692.27 €**.

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :

■ **Affectation en réserves d'investissement (1068) pour 257 449.85 €**

■ **Report à nouveau en section de fonctionnement pour 722 242.42 € (au R002 du BP 2017).**

■ Reprise BP 2017 :

Invest : D 001 :	244 449.85 €
Invest : R 1068 :	257 449.85 €
Fonct : R 002 :	722 242.42 €

## ➤ Affectation des résultats 2016 du Budget principal Assainissement

Le conseil municipal après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, présentant un excédent de fonctionnement cumulé de **357 697.18 €**.

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :

■ **Affectation en réserves d'investissement (1068) pour 0 €**

■ **Report à nouveau en section de fonctionnement pour 336 798.11 € (au R002 du BP 2017).**

■ Reprise BP 2017 :

Invest : R 001 :	22 821.12 €
Invest : R 1068 :	0 €
Fonct : R 002 :	357 697.18 €

## ➤ Affectation des résultats 2016 du Budget principal Bois

Le conseil municipal après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, présentant un excédent de fonctionnement cumulé de **66 411.20 €**.

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :

■ **Affectation en réserves d'investissement (1068) pour 6 335 €**

■ **Report à nouveau en section de fonctionnement pour 60 076.20 € (au R002 du BP 2017).**

■ Reprise BP 2017 :

Invest : D 001 :	135 €
Invest : R 1068 :	6 335 €
Fonct : R 002 :	60 076.20 €

## Les taux d'imposition 2017

Ressources fiscales	Bases d'imposition 2 016	Taux d'imposition 2 016	Bases d'imposition prévionnelle 2 017	Taux d'imposition 2 017	Produits à taux contants
Taxe habitation	4 148 460	5.66%	4 187 000	5.66%	236 984
Taxe foncière bâti	2 985 895	12.11%	3 135 000	12.11%	379 649
Taxe foncière non bâti	22 449	14.63%	22 300	14.63%	3 262
Total			Produit fiscal attendu en	2 017	619 895

## La taxe de la redevance assainissement et de modernisation

- Le montant de la redevance d'assainissement proposé est de 1.55 € le M3

- Le montant de la redevance de modernisation des réseaux proposé est de 0.16 € le M3.

# Urbanisme

**Responsable : Jean-Louis Baulieu**

Document d'urbanisme, le PLU (Plan Local d'Urbanisme) fixe les règles d'aménagement et d'utilisation des sols au sein de la commune.

En lien avec la loi ALUR (pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové), la compétence en a été transférée à la CAGB depuis mars 2017, après consultation des 70 communes membres du territoire du Grand Besançon.

L'agglomération sera ainsi chargée d'établir un PLU intercommunal, PLUi, en lien étroit avec l'ensemble des communes.

Ce document constituera un levier majeur pour construire un territoire équilibré en favorisant notamment les coopérations entre communes : mutualisation de zones d'activités, d'équipements sportifs, ou d'infrastructures intercommunales.

A l'échelle de l'agglomération, il permettra aussi la coordination des politiques d'habitat, de développement économique, de déplacement.

Le PLUi est donc un document de planification qui permet la mise en œuvre des ambitions du projet de territoire au service des habitants. Il s'élabore sur l'ensemble des 70 communes du Grand Besançon en compatibilité avec les documents de rang supérieur (SCOTT, Schéma de Cohérence Territoriale).

Au cours de nombreuses rencontres de travail précédant l'approbation du PLUi, les élus ont souhaité mettre en place une **charte de gouvernance** PLUi concertée. Cette charte se veut l'outil d'une collaboration active et transparente.

Les élus communautaires ont souhaité proposer des principes de gouvernance permettant de :

- Rappeler la place essentielle des communes, du maire et du conseil municipal, dans la vision de l'aménagement et de l'urbanisme.
- Consolider le rapport de confiance au sein du Grand Besançon entre les échelons communal et intercommunal.
- Créer les conditions organisationnelles permettant à la commune de jouer son rôle de pivot et de porteur du développement, dans le respect des compétences de chacun.

Ces principes constitueront la clé de voûte de cette relation renforcée entre la communauté d'agglomération et ses 70 communes, avec confiance et respect réciproque.

Au final, selon leur nature, les projets prévus par le PLUi seront mis en œuvre par la commune ou le Grand Besançon. Dans tous les cas, que le projet soit sous maîtrise d'ouvrage du Grand Besançon ou de la commune sur laquelle il s'implante, des échanges auront lieu entre les deux collectivités, avec un double objectif :

- Assurer que le projet ne remet pas en cause les enjeux de la commune ;
- Prévoir les moyens nécessaires à la réalisation du projet.

La commune, garante des spécificités territoriales, le maire et son référent, seront donc des acteurs essentiels dans les comités territoriaux concernés par l'élaboration du PLUi. La charte garantit la place de la commune dans les différentes instances.

La connaissance partagée du territoire est une condition de réussite, le PLUi devant refléter toute la diversité du Grand Besançon.

## Que devient notre PLU communal ?

Notre Plan Local d'Urbanisme local, approuvé le 6 juin 2016, reste en vigueur. Ce document est et restera la base des orientations communales, qui seront reprises dans le document général (PLUi).

# Assainissement

**Responsable : Pascal Guyot**

Depuis son élection en 2015, l'ambition de l'équipe en place a été de mettre à niveau la fonction assainissement de la commune tant que le pouvoir de décision lui appartenait. En effet, il nous fallait anticiper le transfert de compétence à l'agglomération du Grand Besançon.

Plus encore au cours des derniers mois, l'action communale en matière d'assainissement fut assujettie à cette perspective fixée au 01 janvier 2018. Ainsi, après la mise à jour des plans des réseaux et la clôture de l'étude des rejets d'effluents non domestiques des industriels de la commune dans le cadre de Preventox, laquelle a permis à quelques entreprises d'améliorer leurs installations d'assainissement en bénéficiant de subventions de la part de l'Agence de l'eau, c'est au tour du chantier d'élimination des eaux claires parasites du bassin versant de la Félie d'approcher de son épilogue.

## Elimination des eaux claires parasites des réseaux du bassin versant de la Félie.

Rappel : Le projet de séparation de la collecte des eaux pluviales a un double objectif économique et écologique. En effet, le relevage et l'acheminement inutiles d'eaux claires jusqu'à la station de traitement de Port Douvot a un coût et la surcharge de la station de la Félie provoque occasionnellement des sur-verses d'eau usée partiellement traitée en milieu naturel.



A l'heure où cet article est rédigé, tout est en place pour que les travaux débutent après les vacances d'été :

- Les appels d'offres, ont été reçus et analysés. Le maître d'œuvre retenu sera l'entreprise Heitmann, mieux disante techniquement et financièrement.
- Les subventions ont été confirmées à hauteur de 50% pour la partie eau pluviale par l'agence de l'eau et à hauteur de 20% pour la partie eau usée par le département.
- Le tracé des réseaux a été validé par un piquetage physique en compagnie des propriétaires et exploitants des terrains impactés.

Les particuliers amenés à se raccorder sur les nouveaux ouvrages seront contactés individuellement en fonction de l'avancement des travaux par le cabinet JDBE pour les modalités pratiques.

# Environnement

Responsable : Martine Delessard

## Non aux pesticides

En mars, la réunion publique « Alternatives désherbage chimique » organisée par la municipalité et animée par La Fredon a eu pour but de faire prendre conscience à chacun des méfaits des désherbants chimiques sur notre environnement et de nous indiquer les différentes alternatives pour lutter contre les mauvaises herbes.



Le message est le suivant :

« Les produits phyto-sanitaires sont utiles, puisqu'ils servent à protéger les plantes des insectes, des parasites ou encore des champignons. Le problème c'est que ces pesticides se retrouvent dans l'eau, dans le sol, dans l'atmosphère, **et donc dans votre robinet, voire dans votre assiette.** Or, selon l'Inra, l'institut national de recherche agronomique, **ils peuvent représenter des risques pour la santé.**

## De l'huile de coude à la place des produits chimiques »

Un petit guide « Jardiner + nature » est à votre disposition en mairie.

## Propreté et hygiène



Par arrêté municipal (consultable en mairie et sur le site [francois.fr](http://francois.fr)), il est fait obligation aux propriétaires de chiens de ramasser les déjections canines abandonnées sur la voie publique, sous peine d'amende.

**Merci de respecter les endroits publics, les espaces verts où jouent nos enfants, les trottoirs....**



**Si votre chien n'arrive pas à ramasser ses crottes tout seul**

**Faites-le pour lui, et par civisme !**

---

## Collecte des encombrants

Un ramassage des « monstres » aura lieu le 28 septembre 2017.

**Important : les déchets ménagers, verts et de construction ne seront pas ramassés.**

**Faire un tri préalable des déchets**

# Personnel

**Responsable : Martine Delessard**

Depuis la rentrée dernière 2 jeunes Franoisiennes ont rejoint l'équipe du personnel aux écoles.

Lola en contrat avenir pour l'aide aux maitresses, la garde des enfants, la cantine et l'entretien des locaux.

Hélène en CDD, pour la garde des enfants, la cantine et l'entretien des locaux.



# Forêt

**Responsable : Nicolas Meyer**

Le premier prix d'incivilité a été décerné à ...

Et oui, malheureusement, le premier prix d'incivilité a été décerné à un habitant de notre village peu scrupuleux qui a confondu notre forêt communale avec une décharge. Heureusement, les investigations de la gendarmerie de Valentin ont permis de retrouver rapidement le Franoisien, responsable de cet acte.

« Le lot de ce premier prix » lui sera directement remis par le tribunal correctionnel de Besançon auprès duquel la commune a porté plainte (affaire à suivre).

**N'oublions pas, que la nature qui nous entoure, est un milieu fragile que nous devons préserver à tout prix pour les générations futures.**



# Relations - Associations - Animations

## Article de l'APE

L'APE, association des parents d'élèves de Franois, a entièrement renouvelé son bureau en septembre dernier pour reprendre le flambeau d'une ancienne équipe très investie. La barre était placée haut ! Nous avons tenté de poursuivre leur dynamique. C'est une année scolaire riche en actions qui touche à sa fin.

Dernier rendez-vous à noter : la fête de l'école aura lieu vendredi 30 juin à partir de 18h30 et sera placée sous le signe de la convivialité et du partage.

A cette occasion, entre chants, danses et jeux, vous pourrez notamment visiter notre grenier et acquérir de très beaux objets anciens à prix modiques (bureaux, affiches etc). Des affaires à ne pas manquer !

# Le CAUE



## Des ressources documentaires spécialisées à la disposition de tous

Le CAUE du Doubs met à la disposition du public un centre de documentation, spécialisé dans les domaines de l'architecture et de la construction, de l'urbanisme, de l'environnement et de l'énergie, du paysage, du patrimoine et de l'histoire locale.

Ce centre est ouvert à tous. Ceux qui veulent construire ou rénover y trouveront infos et idées. Les étudiants et les enseignants, les architectes et les élus, y trouveront des documents spécialisés pour leurs études, leurs professions ou leurs préoccupations.

La liste détaillée des ressources est consultable sur le portail documentaire, établi par les CAUE de Bourgogne – Franche-Comté et de l'Ain : [www.ressources-caue.fr](http://www.ressources-caue.fr).

Avec l'expérience, le CAUE du Doubs a acquis une connaissance du territoire du Doubs et une expertise qu'il souhaite aujourd'hui diffuser à tous. Pour ça, il met à disposition plusieurs outils qui aident à la prise de décision, qu'elle soit privée ou publique.

Il est possible aussi d'en savoir plus sur le site du CAUE du Doubs : [www.caue25.org](http://www.caue25.org) (Rubrique : Ressources)

Situé au 21 rue Louis Pergaud à Besançon, il est ouvert au public de 9h à 12h et de 14h à 17h (16h le vendredi). La consultation des ouvrages est libre et gratuite. Mais pour un meilleur service, il est recommandé de prendre rendez-vous avec la documentaliste : [documentation.caue25@orange.fr](mailto:documentation.caue25@orange.fr)

# CCAS

**Responsable : Geneviève Simon - Bouveret**

Belle participation le jeudi 23 mars à la conférence, donnée par le docteur SIMON gériatre de la Mutualité Française, sur la prévention, allié du bien vieillir et plus spécialement sur la **MEMOIRE**.

La santé est une ressource de la vie quotidienne qu'il convient de préserver à tous les âges.

Il n'est jamais trop tard pour devenir acteur de sa santé. Des repères sur le vieillissement, la santé, les besoins fondamentaux, la prévention ont été abordés.

Des ateliers ont été mis en place. 45 personnes se retrouvent ainsi toutes les semaines pour faire travailler leur mémoire.

D'autres thèmes seront proposés par la suite;



## PROJET: MUTUELLE

Grâce à la mise en place d'un dispositif : « Ma commune, ma Santé » en partenariat avec l'association ACTIOM (Action de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat), la mairie via le CCAS pourra faire bénéficier ses administrés d'une complémentaire santé solidaire, mutualisée, à moindre coût et accessible à tous.

Cette mutuelle a pour but de favoriser le retour aux soins de santé pour certains et d'alléger le coût des cotisations pour beaucoup d'autres. Cette mutuelle s'adresse à tout le monde, sans questionnaire de santé et sans limite d'âge. La prise en charge est immédiate, sans délai de carence.

10 niveaux de garantie seront proposés en fonction des besoins de chacun.

Dans cette perspective, le CCAS de FRANOIS va donc signer une convention avec l'association ACTIOM, tout comme l'ont fait BESANCON et 18 communes périphériques.

Des permanences se tiendront à la mairie, vous en serez informés par des affiches, des flyers dans vos boîtes aux lettres et sur le site de la mairie.

## CANICULE : Santé Publique France

Comme chaque année, du 01 juin au 31 août, la canicule peut nous surprendre.

N'oublions pas d'être vigilant avec notre famille et notre entourage.

Le CCAS tient un registre des personnes les plus fragiles du village afin de porter un regard sur elles en cas de problèmes.

N'hésitez pas à nous signaler celles que vous pourriez connaître.



# L'EMICA

## L'Emica fête ses 15 ans

Cette année, l'Ecole de Musique Instruments Chant et Animation fête ses 15 ans d'existence. Le Conseil d'administration et les professeurs ont marqué cet événement en proposant divers rendez-vous musicaux.

En décembre dernier par exemple, l'Emica accueillait le chœur Schütz et le chœur Emica. Un nombreux public a pu assister à un concert de grande qualité à l'église de Franois qui était comble.

Le samedi 24 juin, l'Emica terminera cette saison-anniversaire avec au programme, les différents ensembles d'élèves et de professeurs. Le groupe Franc Comtois « Nelho ». clôturera la soirée à la salle de Pouilley les Vignes de 16h à 22h.

La rentrée 2017/2018 se prépare.

Les inscriptions et renseignements peuvent se faire par téléphone ou directement au bureau de l'Emica. Les informations utiles seront mises en ligne fin juin sur le site de l'école de musique.

Bureau Emica : Mairie de Franois 1<sup>er</sup> étage  
Tel : 03.81.48.53.89 [www.emica.fr](http://www.emica.fr)

Responsable : Cécile Dubois

**L'EMICA FÊTE SES 15 ANS  
EN MUSIQUE**

**Samedi  
24  
juin**

**Salle des fêtes  
Pouilley-les-vignes**

**APRÈS-MIDI  
FESTIF  
à partir de 16h00  
(Entrée libre)**

**NOMBREUX CONCERTS  
Avec la participation  
des ensembles instrumentaux  
de la chorale  
et des professeurs  
de l'Emica.**

**SPECTACLE MUSICAL  
"Comtés Légendaires"**

**Tarif : 7€**

**Nelho  
en  
Concert  
à 21h**

**15 ans**

**écola  
fête  
ses**

**Ecole de Musique  
Instruments  
Chant et Animation**

**www.emica.fr**

**Doubs**

**copierepro**

**Crédit Mutuel**

## Infos Voyage – Fêtes de Franois

### ➤ Voyage du 23 septembre 2017

Cette année, nous vous proposons de visiter les grottes de Vallorbe avec un repas aux Rousses : Restaurant « Le Grand Tétrás ». (voir le programme sur le flyer).

### ➤ La fête de Franois aura lieu les 9 et 10 septembre 2017

Des informations complémentaires vous seront données ultérieurement.

# Familles rurales

## L'Action Jeunes Familles Rurales

a pour vocation de proposer des accueils de loisirs à tous les jeunes adolescents entre 11 et 17 ans du secteur de Pouilley les Vignes, Franois, Serre-les-sapins, Champvans et Champagny. En effet, les jeunes ont la possibilité de se retrouver les vendredis soir (18h00 - 21h00) ou pendant les vacances scolaires (13h30 - 18h00) pour partager des moments de convivialité par le biais d'une activité, d'un projet ou d'une sortie. La responsable de l'Action Jeunes, Isaline BOUY, intervient également à chaque pause méridienne au collège de Pouilley-les-Vignes, pour y proposer des ateliers comme le journal du collège, le club citoyen, des jeux sportifs ou de société.



Pour l'équipe d'animation qui encadre ces jeunes, l'objectif est aussi de les sensibiliser aux valeurs défendues par Familles Rurales. Ainsi, en toile de fond des activités proposées, on retrouve la notion de citoyenneté, déclinée autour du lien social, de la sensibilisation à l'environnement, de l'éveil culturel et de la prise de responsabilités.

Cette année deux séjours de vacances d'été, en camping sous tente seront organisés :

- Le premier, du lundi 17 au samedi 22 juillet dans le parc régional de la Chartreuse en Savoie. Pour les jeunes, ce sera l'occasion de découvrir les montagnes, des activités sportives de pleine nature, des jeux, des feux de camp...
- Le second se déroulera du mercredi 23 au samedi 26 août, au lac de Vouglans, dans le Jura, pour des activités un peu plus aquatiques. Ce dernier camp est ouvert aux enfants scolarisés au CM2 en 2016/2017. Les camps sont des moments inoubliables pour les jeunes ! L'accueil de loisirs adolescents sera ouvert également cet été du lundi 10 juillet au vendredi 28 juillet, chaque après-midi de 13h30 à 18h00, ainsi que les 21, 22 août et du 28 août au 1<sup>er</sup> septembre.

Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant l'Action Jeunes sur notre site <http://www.famillesrurales.org/pouilleylesvignes> ou en contactant la responsable à Familles Rurales de Pouilley-les-vignes, 2 rue de l'école ou au 03.81.60.21.11

Toutes ces actions sont soutenues par les Communes du Sivos de la Lanterne ainsi que les Communes de Serre-les-Sapins et Franois. Nous comptons également sur le soutien du Conseil Général du Doubs et la Caisse d'Allocation Familiale.

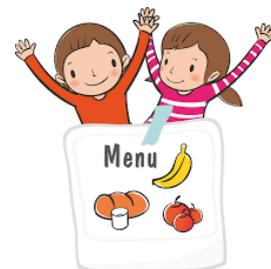


# Infos communales

## Inscriptions Cantine

Les inscriptions à la cantine pour 2017 - 2018 auront lieu dans les locaux de la cantine :

- jeudi 29 juin de 16h à 19h
- lundi 28 Août de 9h à 12h



## Lutte contre le bruit :

Un règlement préfectoral, réglemente l'utilisation des engins pouvant causer une gêne pour le voisinage (engins à moteur, tondeuses, tronçonneuses, motoculteurs, karcher,...).

Leur utilisation est autorisée tous les jours de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30, **à l'exception des dimanches et jours fériés** (complément de l'arrêté préfectoral du 19 avril 1990 n°1616 pour la commune de FRANOIS).

Les soirées festives, si elles sont conviviales, ne doivent en aucun cas perturber la tranquillité du voisinage **après 22 heures**.

## Entretien des plantations :

Un rappel au bon sens des Franoisiens, par souci de sécurité et du bon usage des trottoirs et de la voirie : les plantations et les haies doivent respecter les distances réglementaires par rapport au voisinage et à la voie publique en référence aux règles du code rural.

Les feux de friches, déchets verts, sont interdits. Des déchetteries à PLACEY, PIREY, BESANCON, sont à votre disposition pour tout stockage de ces produits. Horaires d'ouverture de ces déchetteries sur le site sybert.fr.

## RECENSEMENT MILITAIRE

**Cette formalité est obligatoire pour tous les jeunes gens (garçons et filles) de nationalité française.**

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire.

Vous devez vous présenter en mairie, et présenter à l'appui de votre demande:

- Le livret de famille de vos parents ;
- Votre carte d'identité ou tout autre document prouvant votre nationalité française ;
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Une attestation de recensement vous sera délivrée à l'issue de cette démarche.



Vous serez ensuite convoqué à une journée défense et citoyenneté (JAPD : Journée d'Appel de Préparation à la Défense), à la suite de laquelle vous sera remis un Certificat de participation.

### **Le recensement militaire donne des droits :**

Ce certificat vous permet notamment de vous présenter aux examens et concours soumis à l'autorité publique (baccalauréat, permis de conduire, etc.) et d'être inscrits d'office sur les listes électorales.

# ETAT CIVIL

pour l'année 2016

## Naissances :

Soan BAULIEU	2 janvier
Amel BADRI	5 janvier
Rayan EL BOUAYADI	30 janvier
Achille PLANCON TOMESANI	8 février
Joanne BOURGEOIS	27 mars
Elsa POTOENJECK	2 avril
William KNECHT	12 avril
Juliette IMBERT	25 mai
Robin SANSEIGNE	16 juin
Tess COMMENT CAFFAREL	28 juin
Imran GUERCIF	23 juillet
Mélina BAULIEU	31 juillet
Titouan KERAVEC	3 août
Aylem ROSSI	13 août
Aya HAFSAOUI	21 août
Yanis HENRIET	6 septembre
Marco MURA	26 octobre
Léopold TCHOU ADAMOU SOUNA	7 novembre
Eléonore MEDER	11 novembre
Jihane SAÏDI	7 décembre
Martin ALFONSO	8 décembre
Ambre MARCHAL	20 décembre
Esmée MENETRIER	28 décembre

## Mariages :

- Le 2 avril :  
Philippe SANDER et Annie PIZZUTO
- Le 23 avril :  
Julien MENDES et Tiffany CLOT
- Le 7 mai :  
Bernard BREUILLARD et Danielle SANGLARD
- Le 28 mai :  
Fabien BIDAL et Corinne NICOLE
- Le 25 juin :  
Pierre GILLET et Fanny STACHOWSKI
- Le 13 août :  
Arezki MOUSSOUS et Blandine DUMONT
- Le 3 septembre :  
Matthieu BONNET et Marie BORLA
- Le 24 septembre:  
Thomas LEBON et Cécile RYAT
- Le 24 septembre:  
José TORREADRADO et Estelle POIRIER
- Le 15 octobre :  
Fernando GOMEZ RUIZ et Sylvie HUMBLLOT
- 26 novembre :  
François FEUVRIER et Khaoukha KEBAILI

## Décès :

Anne LIGNEY née MAURIVARD	2 janvier
André ROUSSEAU	15 janvier
Claude GRANDPIERRE née CHAPUIS	24 février
Daniel MAGNIN	26 février
Stéphane RICHARD	26 février
Jean PAPE	13 mars
Françoise LÉBOUL née POUX	29 mars
Jean NEIROTTI	13 avril
Michel PARIS	19 avril
Denise DORMOY née SPAËTIG	8 juillet
Micheline GURTNER née CHABOD	17 août
Olivier JEANNINGROS	4 septembre
Jean-Marie MAURIVARD	23 novembre
Christiane ROUILLIER née HAABY	18 décembre



# OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

## Formulaire de demande individuelle (hors Paris et petite couronne)

Pour bénéficier de la surveillance de votre résidence en votre absence, merci de remplir ce formulaire en ligne, de l'imprimer et de vous rendre, muni de celui-ci, à votre commissariat ou brigade de gendarmerie.

### ATTENTION :

- Si vous habitez Paris, les Hauts-de-Seine (92), la Seine-Saint-Denis (93) et le Val-de-Marne (94), ne remplissez pas ce formulaire. Rendez-vous sur le site de la préfecture de police pour faire votre démarche : [www.prefecturedepolice.paris](http://www.prefecturedepolice.paris), rubrique Vous aider > Actions de prévention > S'inscrire à une opération > OTV.
- L'opération tranquillité vacances doit être demandée en avance (48 h avant votre départ au minimum).
- En cas de vacances interrompues, prévenez le commissariat ou la brigade de gendarmerie de votre retour.

<b>VOUS</b>	Numéro de téléphone mobile :
Nom* : _____	Prénom* : _____
Né(e) le* : _____ à* : _____	e-mail : _____
<b>VOTRE PÉRIODE D'ABSENCE*</b>	
Du : _____ (JJ/MM/AAAA) au _____ (JJ/MM/AAAA)	
<b>VOTRE ADRESSE (RÉSIDENCE A SURVEILLER)</b>	
Numéro et type de voie (allée, rue, avenue, etc.)* : _____	
Code postal* : _____ Ville* : _____	
<b>INFORMATIONS SUR VOTRE RÉSIDENCE</b>	
<b>Type de résidence* :</b>	
<input type="checkbox"/> Maison <input type="checkbox"/> Appartement. Dans ce cas, merci de remplir les deux lignes suivantes :	
Digicode d'accès à l'immeuble : _____ Bâtiment : _____	
Étage : _____ Numéro de porte ou autre précision utile : _____	
<b>Existence d'un dispositif d'alarme*</b>	
<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui. Dans ce cas, précisez lequel : _____	
<b>PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'ANOMALIE</b>	
Nom* : _____ Prénom* : _____	
Code postal* : _____ Ville* : _____	
Numéro de téléphone portable* : _____ Téléphone fixe* : _____	
<i>(un numéro à préciser au minimum)</i>	
Cette personne possède-t-elle les clés du domicile?* <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>RENSEIGNEMENTS UTILES</b>	
Votre lieu de vacances : code postal : _____ Ville : _____	
Êtes-vous joignable pendant votre absence :	
<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, à ce(s) numéro(s) de téléphone : _____	
Ou à cette adresse électronique : _____	
Autre renseignement : _____	
<i>(à préciser si besoin)</i>	

Je déclare ces renseignements exacts et m'engage à signaler tout retour anticipé.

J'autorise la conservation de ces données pendant deux ans aux fins d'une éventuelle réinscription à l'opération tranquillité vacances. En l'absence de réinscription, ces données seront effacées. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ces données, auprès du service de police ou de gendarmerie qui a traité ma demande.

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Mise à jour : mai 2016



→ A quoi sert le CDP ?

C'est un espace de dialogue, d'échange et de réflexion entre les habitants et le Grand Besançon

Il permet d'améliorer la qualité de vie et le dynamisme de l'Agglomération

Il enrichit la connaissance des élus sur les réalités vécues et ressenties par les citoyens.



→ Qu'y fait-on ? Comment ?

- On débat
- On construit une réflexion collective en groupes de travail ou commissions
- On mène des enquêtes
- On formule des préconisations pour faciliter la prise de décision des élus
- On rencontre et on se déplace pour comprendre, pour s'inspirer d'autres expériences.

→ Qui peut devenir membre ?

- Tout habitant(e) majeur(e) du Grand Besançon
- Les représentants d'associations
- Les acteurs économiques, sociaux, culturels, environnementaux, scientifiques et éducatifs.



Communauté d'agglomération du Grand Besançon

- 70 communes réparties en 8 secteurs :
- Est
  - Plateau
  - Besançon
  - Sud-Ouest
  - Saint-Vitois
  - Ouest
  - Nord
  - Dame Blanche





## → Retours sur les grands chantiers

### Le CDP a :

- mobilisé les acteurs locaux lors de la candidature de la ville de Besançon au patrimoine de l'UNESCO
- créé une brochure « Je mange local »
- contribué au débat politique sur l'évolution des pratiques de déplacement sur le Grand Besançon avec son étude « Se déplacer autrement ».

## → Chantiers en cours

### Le CDP travaille sur différents sujets :

- musée de Nancray et le schéma de développement touristique
- attractivité du territoire
- jeunesse et logement
- handicap, mobilité et transport
- économie circulaire et circuit court
- santé et environnement.



## → Renseignements

**Vous souhaitez devenir membre et participer aux activités du CDP ?**

Remplissez votre bulletin sur :  
→ [www.grandbesancon.fr/cdp](http://www.grandbesancon.fr/cdp)

**Conseil de Développement Participatif**  
4 rue Gabriel Plançon  
25 043 Besançon Cedex  
Tél : 03 81 87 88 89  
cdp@grandbesancon.fr

Retrouvez les productions du CDP sur :  
[www.grandbesancon.fr/cdp](http://www.grandbesancon.fr/cdp)



Crédits photos : E. Eme, J. Varlet, DR | Création : inanuitcreation |  
Conception : service communication du Grand Besançon | avril 2017.

Le CDP



**Imaginer,  
entre habitants du territoire,  
le Grand Besançon de demain !**



Devenez  
membre  
du CDP !

L'instance de démocratie  
participative du Grand Besançon



